La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le droit au compte

Une banque vous a refusé l'ouverture d'un compte ? Personne ne peut rester sans compte en France : la Banque de France peut en imposer un. En 3 minutes.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Toute personne a **droit à un compte bancaire** ; un refus n'est pas une impasse.

02

En cas de refus, la **Banque de France désigne d'office** une banque qui devra vous ouvrir un compte.

03

Cette banque fournit alors gratuitement les **services bancaires de base**.

EN CLAIR

les « services bancaires de base

Ce sont des services **gratuits** garantis par la loi : l'ouverture et la tenue du compte, une **carte à autorisation systématique**, des virements et prélèvements, des relevés mensuels, un RIB, et quelques chèques de banque. De quoi vivre normalement au quotidien, sans frais.

LE PIÈGE À ÉVITER

Renoncer après un refus. Le droit au compte existe justement pour ça. Si vous êtes aussi en situation de fragilité financière, pensez à demander en plus le plafonnement des frais et l'offre spécifique.

À RETENIR

- Un refus d'ouverture donne accès au **droit au compte** via la Banque de France.
- La banque désignée doit ouvrir le compte et fournir les **services de base gratuits**.
- Gardez l'**attestation de refus** : c'est la clé de la démarche.